Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260605-DELIB20260603-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Jeudi 28 mai 2026 **Date de publication :** Lundi 15 juin 2026	Le vendredi cinq juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 13 *Votants :* 14* *Pour :* 14 *Abstention :* *Contre :*	*Etaient présents* : MIOSSEC Gilbert, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, COMBOT Estelle, BOULAIRE Véronique, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, LE GALL Sandra, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, GUILLERM Philippe *Secrétaire de Séance* : Véronique BOULAIRE
Délibération N° 2026 06 03	*Absents excusés* : Nolwenn KERRIOU (Pouvoir donné à ROUE Maëlle), Grégory BODERIOU, Martial CADIOU, Gisèle LE GALL, Philippe BOULC'H, Morgane KERMOAL, Nicolas LERROL, Hubert LE VERGE, Philippe BRAS, Laurence TREVIEN,

Objet : Décision de versement des subventions communales

Après avoir écouté les rapporteurs des réunions de commissions réunis pour proposer l'attribution des subventions
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

DECIDENT le versement des subventions suivantes à l'article de fonctionnement N° *65748* « *Subvention de fonctionnement – organismes privés* » du budget communal deux mil vingt-six

Associations	Année 2026
Arts et Ziks	3.000
Société de Chasse	1.000
Théâtre	400
Avel Lambader	3.000
Plouvorn Handball	7.500
Avant-Garde	7.500
Foulées Plouvornéennes	500
Club de Judo	500
Troadé	500
Tennis Club	990
Cyclo Club Plouvornéen	1.500
Animations Plouvorn	4.740
Pétanque Club	650

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260605-DELIB20260603-DE

Divaskell Plouvorn	450
Darts Club	370
Amicale du Personnel Communal	5.000
Officiers Mariniers	250
Union Nationale Anciens Combattants	150
Adapei 29	50
Agriculteurs de Bretagne	300
ASAD	100
Association Céine et Stéphane	100
CIDFF Droits des Femmes - Familles	100
Enfance et Famille d'Adoption - 29	50
FNATH – Accidentés du Travail	80
La Croix Rouge de Landerneau	100
Secours Catholique	250
Secours Populaire	250
Les Restos du Coeur	250
Solidarité Paysans	100
Rêve de Clown	150

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le vendredi cinq juin deux mil vingt-six.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance ***Gilbert MIOSSEC, Maire***





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication